



# **PROCES VERBAL**

## **de la séance du Conseil Municipal**

**du 5 septembre 2022**

Le cinq septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 29 août 2022

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 10

**Nombre de membres présents :** 10

Mmes BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, FEYS Joëlle, GEAY Colette, GUILLEMIN Chantal, SIN Géraldine et MM. DAVIAUD Claude, BODIN Didier, PUAUD Franck et VALLOIS Dany.

**Nombre de membres absents :** 0

**Nombre de membres excusés :** 0

**Secrétaire de séance :** Madame GUILLEMIN Chantal

**Quorum :** 6

### **Ordre du jour :**

- Présentation du projet de l'Espace Intergénérationnel par l'architecte
- Décision modificative budgétaire : honoraires de l'architecte
- Vente des terrains Rue des Groges à MM. Moncomble et Legendre
- Acquisition d'un terrain Rue des Groges à Mme Rousseau
- Demande de subvention pour la mise aux normes d'un assainissement individuel
- Activités périscolaires 2022-2023 : convention avec la MJC
- CCVG : approbation du rapport d'activité 2021
- Encaissement d'un chèque
- RN 147 – déviation de Lussac : avis du Conseil Municipal sur l'impact environnemental
- Informations diverses

Le compte-rendu de la séance du 13 juin 2022 est approuvé par le Conseil Municipal.

En début de séance, le cabinet d'architecte ECOBAT a présenté l'esquisse de l'aménagement de l'Espace Intergénérationnel.

Suite aux observations des élus le coût estimatif du marché de travaux sera revu et adressé au Conseil Municipal par mail. Il sera approuvé lors de la prochaine réunion.

## **1. Délibération 2022-30 : Budget Mairie : Décision modificative n°2**

Vu la présentation par Monsieur Le Maire, du projet d'aménagement de l'Espace Intergénérationnel et du projet de marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ECOBAT lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2022.

Après analyse approfondie de la proposition, par décision n°D2022\_01 en date du 13 juillet 2022, Monsieur le Maire :

- a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ECOBAT avec un taux de rémunération de 9.85% du montant HT des travaux, estimés à 250 000 € HT, soit une rémunération de 24 625 € HT - 29 550 € TTC.
- précise que le montant des travaux est donné à titre informatif et que la rémunération sera calculée sur le montant de travaux définis à la phase AVP (Avant-Projet Définitif)

Par conséquent, il convient de prévoir les crédits nécessaires par décision modificative budgétaire, soit :

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2313-136	Espace intergénérationnel	30 000.00	1641	Emprunt	30 000.00
Total		30 000.00	Total		30 000.00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°2 du budget Mairie.**

## **2. Délibération 2022-31 : Vente d'un terrain à M. MONCOMBLE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle ZD 242, sise Les Groges, propriété de la commune, a été divisée en deux parcelles

- ZD 277 d'une superficie de 857 m<sup>2</sup>
- ZD 278 d'une superficie de 1170 m<sup>2</sup>

Il est proposé de vendre la parcelle ZD 277 à M. Christophe MONCOMBLE au prix de 0.70 € le m<sup>2</sup> soit 600 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide de vendre la parcelle ZD 277 à M. Christophe MONCOMBLE au prix de 0.70€ TTC le m<sup>2</sup> soit 600 € TTC.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié
- Choisi Maître BERNUAU, notaire à VERRIERES pour établir l'acte.

### **3. Délibération 2022-32 : Vente d'un terrain à M. LEGENDRE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle ZD 242, sise Les Groges, propriété de la commune, a été divisée en deux parcelles

- ZD 277 d'une superficie de 857 m<sup>2</sup>
- ZD 278 d'une superficie de 1170 m<sup>2</sup>

Il est proposé de vendre la parcelle ZD 278 à M. Ludovic LEGENDRE au prix de 0.70 € le m<sup>2</sup> soit 819 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de vendre la parcelle ZD 278 à M. Ludovic LEGENDRE au prix de 0.70 € TTC le m<sup>2</sup> soit 819 € TTC.**
- **Autorise le Maire à signer l'acte notarié**
- **Choisi Maître BERNUAU, notaire à VERRIERES pour établir l'acte.**

### **4. Délibération 2022-33 : Achat d'un terrain aux Consorts ROUSSEAU**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des séances précédentes, il avait été évoqué le souhait d'acquérir la parcelle ZD 280, sise Rue des Groges, propriété des Consorts ROUSSEAU, pour en faire une réserve foncière.

Après bornage de la parcelle, Le Maire propose d'acquérir la parcelle ZD 280, rue des Groges, d'une superficie de 1612 m<sup>2</sup>, au prix de 5 € le m<sup>2</sup> soit 8 060 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide d'acquérir la parcelle ZD 280, sise rue des Groges, aux Consorts ROUSSEAU au prix de 5 € TTC le m<sup>2</sup> soit 8 060 € TTC.**
- **Autorise le Maire à signer l'acte notarié**
- **Choisi Maître BERNUAU, notaire à VERRIERES pour établir l'acte.**

### **5. Délibération 2022-34 : Dispositif PIG HABITAT : subvention à Mme PELÉ et M. ROCTON pour la mise aux normes d'un assainissement individuel**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2019 donnant un avis favorable pour contribuer au nouveau dispositif de PIG HABITAT 2019-2023 proposé par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe sur les interventions suivantes : aide aux travaux de façades, aide aux travaux d'assainissement et aide à l'accession à la propriété.

Considérant la demande de subvention de Mme PELÉ Chloé et M. ROCTON Ludovic pour la mise aux normes de leur assainissement individuel au 12 Les sablières à Gouex.

Le dossier étant réputé complet et répondant aux critères d'éligibilité, le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour attribuer une prime de 1 000 € à Mme PELÉ Chloé et M. ROCTON Ludovic pour la mise aux normes de leur assainissement individuel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :**

- **une prime de 1 000 € à Mme PELÉ Chloé et M. ROCTON Ludovic pour la mise aux normes de leur assainissement individuel au 12 Les Sablières à Gouex.**

## **6. Délibération 2022-35 : Activités périscolaires 2022-2023 : Convention avec la MJC 21**

Dans le cadre des activités périscolaires 2022-2023, le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la MJC21, compétente en matière d'animations socioculturelles et sportives.

Il donne lecture du projet de convention

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative aux activités périscolaires 2022-2023 avec la MJC 21.**

## **7. Délibération 2022-36 : CCVG : Rapport d'activités 2021**

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2021 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la Commune au Conseil Communautaire répondent aux questions posées par le conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.**

## **8. Délibération 2022-37 : Encaissement d'un chèque**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au changement du photocopieur de la Mairie, la commune a été versé, à tort à l'entreprise, le montant de la location trimestrielle de l'ancien photocopieur. L'organisme de location CCLS a émis un chèque de remboursement de 262.80 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'émission du titre de recettes correspondant.**

## **9. Délibération 2022-38 : Tarifs de la cantine scolaire 2022-2023**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), par délibération en date du 28 juin 2022, a fixé les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

- Enfant : 2.80 €
- Adulte : 5.60 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces tarifs afin de pouvoir procéder à la facturation de la cantine scolaire 2022-2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de la cantine scolaire 2022-2023 tels que présentés.**

## **10. Délibération 2022-39 : Déviation de Lussac-Les Châteaux : Avis du Conseil Municipal sur l'autorisation environnementale**

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-DCPPAT/BE-122 en date du 11 juillet 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'autorisation environnementale portant sur :

- La demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- La demande d'autorisation de défrichement
- L'étude d'incidence Natura 2000
- La demande de dérogation pour les espèces protégées

préalable à la réalisation des travaux de la déviation de Lussac-Les-Châteaux sur le territoire des communes de Mazerolles, Lussac-les-Châteaux, Persac, Goux et Civaux,

Vu l'enquête publique ouverte du 22 août au 23 septembre 2022,

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2022-DCPPAT/BE-122 en date du 11 juillet 2022 et de l'article R 181-38 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes de Mazerolles, Lussac-les-Châteaux, Persac, Goux et Civaux et le conseil communautaire de la CCVG sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture des registres d'enquête, soit au plus tard le 8 octobre 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE à l'autorisation environnementale portant sur :**

- La demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- La demande d'autorisation de défrichement
- L'étude d'incidence Natura 2000
- La demande de dérogation pour les espèces protégées

**préalable à la réalisation des travaux de la déviation de Lussac-Les-Châteaux sur le territoire des communes de Mazerolles, Lussac-les-Châteaux, Persac, Goux et Civaux,**

## **11. Délibération 2022-10 : Achat de la parcelle ZD 84 – rue des Groges – aux Consorts ROUSSEAU**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des séances précédentes, il avait été évoqué le souhait d'acquérir la parcelle ZD 84, sise Rue des Groges, propriété des Consorts ROUSSEAU, en complément de la parcelle ZD 280 pour en faire une réserve foncière.

Le Maire propose d'acquérir la parcelle ZD 84, rue des Groges, d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>, au prix de 5 € le m<sup>2</sup> soit 250 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide d'acquérir la parcelle ZD 84, sise rue des Groges, aux Consorts ROUSSEAU au prix de 5 € TTC le m<sup>2</sup> soit 250 € TTC.**
- **Autorise le Maire à signer l'acte notarié**
- **Choisi Maître BERNUAU, notaire à VERRIERES pour établir l'acte.**

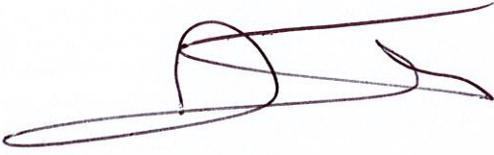
## 12. Informations et questions diverses.

- Le Maire
  - Informe de différents dépôts sauvages. Il propose de prendre un arrêté d'interdiction des dépôts sauvages soumis à une amende. Le montant sera fixé à la prochaine réunion au vu des textes réglementaires.
  - Informe des problèmes de collectes des ordures ménagères par le SIMER.
  - Présente le bilan de piscine.
  - Informe que la revalorisation des salaires dans la fonction publique de 3.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 aura une incidence budgétaire.
  - Informe sur l'envol du coût des fournitures énergétiques. Des solutions devront être trouvées pour limiter l'impact financier.
  
- Chantal GUILLEMIN
  - Informe de l'effectif à la rentrée scolaire 2022 sur le RPI (90 élèves) dont 20 élèves à l'école de Goux.
  - Propose une réunion de la Commission Communication pour la préparation du bulletin municipal : **Lundi 26 septembre à 18h.**
  
- Laurence CLAUDE fait le bilan des animations de l'été :
  - Fête de la piscine : Belle réussite mais peu de monde au spectacle de l'après-midi. Peut être réfléchi à une programmation différente.
  - Soirée Ciné en plein-air : la météo n'a pas permis de le diffuser dans le parc municipal. La projection a lieu dans la salle socioculturelle (environ 80 personnes).
  - Une seconde programmation de cinéma pourrait-être prévue en hiver.
  
- Géraldine SIN demande l'achat d'un petit congélateur pour la salle socioculturelle.
  
- Dany VALLOIS
  - Propose l'installation d'un panneau indiquant le camping dans le bas village des Bordes.
  - Signale la dangerosité du carrefour du bois de sapins avec des véhicules qui passent au ras des maisons.
  - Demande où en est l'avancement du dossier de la maison Biguinet. *Le Maire informe que d'éventuels acheteurs se sont positionnés.*
  - Informe qu'il a demandé un devis pour les sapins de Noël
  
- Didier BODIN
  - Renouvelle la demande d'une benne à verres aux Bordes. *Le Maire informe qu'elle a été commandé par mail au SIMER.*
  - S'inquiète de la prolifération des rats. *Le Maire informe qu'un dératiseur est intervenu très récemment dans le bas village.*

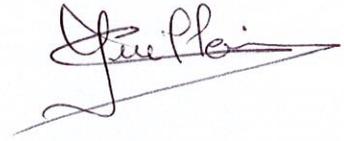
Validé par le Conseil Municipal, le 25 octobre 2022

Arrêté par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire  
Claude DAVIAUD

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.

Le secrétaire  
Chantal GUILLEMIN

A handwritten signature in dark ink, featuring a cursive 'G' followed by 'uillemin' and a long horizontal stroke extending to the right.

